

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43938</b>	De <b>M. Pierre Dharréville</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Vente des autotests covid en grandes et moyennes surfaces	<b>Analyse</b> > Vente des autotests covid en grandes et moyennes surfaces.
Question publiée au JO le : <b>01/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vente des autotests covid en grandes et moyennes surfaces (GMS). Cette dernière est autorisée jusqu'au 31 janvier 2022, par l'arrêté du 27 décembre 2021, après avoir été l'exclusivité des pharmacies. Ces autotests sont réservés « aux personnes asymptomatiques ». Or les pharmaciens constatent actuellement qu'un grand nombre de personnes symptomatiques viennent en officine pour se les procurer ; l'autotest ne leur est pas délivré et ils sont alors réorientés par ces professionnels de santé vers le test approprié. On comprend la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès à ces autotests en permettant leur achat en grandes et moyennes surfaces alors que l'épidémie flambe. Cependant, aucune garantie n'est donnée sur l'information qui accompagnera l'achat dans ces GMS, ce qui peut induire une mauvaise utilisation. Pour favoriser le dépistage, il aurait paru plus pertinent, plus efficace, plus sûr, d'amplifier les capacités de test par des professionnels de santé, plutôt que de choisir de permettre cet accès libre à ces autotests payants. Cela n'ayant pas été fait, M. le député demande quelles mesures ont été prises pour que les GMS assurent un bon service d'information auprès des personnes qui les achètent. Il demande également à ce que ces ventes en GMS ne soient pas prolongées au-delà du 31 janvier 2022.